



(09/11/2011) Pour la seconde fois cette année, des habitants de Rixensart ont réussi à faire sa

Ce pylône a déjà une longue histoire, avec une première demande de permis en 1998, suivie d'une pétition qui n'avait pas fait démordre les autorités, puisque le pylône fut quand même installé en 2004. Démonté en 2005, remonté en 2006 suite à une nouvelle demande de permis, il fut l'objet d'un recours au Conseil d'État introduit par les riverains en janvier 2007. Ceux-ci mettaient en avant les nuisances visuelles de l'antenne, qui domine tout le plateau, mais aussi l'aspect sanitaire, les manques de l'ISSEP, le principe de précaution. Ils ont donc obtenu gain de cause, le 18 octobre dernier.

<http://www.dhnet.be/regions/brabant-wallon/article/378125/demonter-le-pylone-et-deconnecter-l-antenne.html>

voir aussi :

<http://www.teslabel.be/juridique/179-le-conseil-detat-annule-2-permis-pour-des-antennes-gsm>

